



# VILLE DE LA QUEUE EN BRIE

Département du Val de Marne

## *EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

### **Délibération n° 23**

**OBJET :** Vœu du Maire à propos des expulsions locatives.

Conseillers en exercice	33
Présents	26
Représentés	5
Excusés	2
Absent	0

### **SEANCE DU 23 MARS 2012**

L'an deux mil douze, le vingt trois mars à vingt heures et trente cinq minutes, le Conseil Municipal de LA QUEUE EN BRIE, légalement convoqué par Monsieur Jean-Jacques DARVES, Maire conformément aux articles 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

#### **PRESENTS :**

Monsieur DARVES, Maire.

Monsieur CHRETIEN, Madame VERCHERE, Monsieur PROUHEZE, Madame AUBRY, Monsieur SANGOI, Madame GURTLER, Madame VELAIN, Monsieur DEPERROIS, Madame MACIA, Adjoint au Maire.

Monsieur DESLOGES, Monsieur BOIHY, Monsieur MOULIN, Monsieur KAUFMANN, Monsieur JOAB, Madame DUARTE (arrivée à 20h40), Monsieur ZANON, Madame DRUON, Monsieur POIVEY, Madame COUENON, Monsieur GARRIDO, Monsieur COMPAROT, Monsieur FAURE-SOULET, Madame GAY, Madame BASTIER et Madame OUZZIZ  
Conseillers Municipaux.

#### **POUVOIRS :**

Mme TANGUY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DESLOGES, Conseiller Municipal.

Mme CANCELLIERI, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme VERCHERE Adjointe au Maire.

Mme MONNIN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. CHRETIEN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

M. NIETO, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme GAY, Conseillère Municipale.

Mme SANDLARZ-ROBERT Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. COMPAROT  
Conseiller Municipal.

#### **EXCUSEE:**

Madame LOBET et Monsieur AUBRY, Conseillers Municipaux.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. SANGOI, Adjoint au Maire.

Accusé de réception en préfecture 094-219400603-20120323-DEL230312-23- DE Date de télétransmission : 03/04/2012 Date de réception préfecture : 03/04/2012
---



## **23 - VŒU DU MAIRE A PROPOS DES EXPULSIONS LOCATIVES CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2012**

La date du 15 mars est celle de la reprise des expulsions locatives.

Dans la quasi-totalité des cas, les familles expulsées ont des enfants et aucune solution de relogement pérenne n'est possible. Leur recherche d'une solution de logement durable se heurte à la grave crise du logement, à la faiblesse de l'offre de logements sociaux disponibles conséquence de l'insuffisance de construction au niveau nécessaire pour répondre aux besoins, tandis que le parc locatif privé, trop cher, leur est inaccessible. Elles sont donc placées pour longtemps en situation d'exclusion.

Victimes d'une violence sociale insupportable dans une société moderne, riche et développée, ces familles sont contraintes de rechercher des solutions d'hébergement précaires ou de fortunes. Elles sont généralement à la merci des marchands de sommeil. Elles sont souvent victimes d'une double peine : l'expulsion de leur logement et l'éclatement familial du au placement des enfants. Elles subissent le déracinement de leur quartier d'attache et la disparition de leurs affaires personnelles...

En une année, au plan national, le nombre de procédure d'expulsions locatives a progressé de 12 945 pour atteindre le chiffre de 158 329. A La Queue en Brie, 11 familles sont concernées.

Alors que la crise économique et sociale s'aggrave, le logement pèse plus que jamais dans le budget des ménages qui sont mis en difficulté pour payer leur loyer régulièrement. Selon la Fondation Abbé Pierre, 300 000 ménages sont en impayés de loyer dans le secteur locatif social et 186 000 dans le secteur privé.

**Dans ce contexte, le Conseil Municipal demande :**

**ARTICLE 1 :** qu'aucune expulsion locative ne soit réalisée sans proposition de relogement,

**ARTICLE 2 :** que Monsieur le Préfet n'accorde pas le concours de la force publique pour procéder aux expulsions prononcées pour des raisons économiques

➤ **Le présent vœu est adopté à l'unanimité.**

*(ne prennent pas part au vote :* M. NIETO (pouvoir à Mme GAY), M. COMPAROT, M. FAURE-SOULET, Mme GAY, Mme SANDLARZ-ROBERT (pouvoir à M. COMPAROT) et Mme BASTIER)

Accusé de réception en préfecture 094-219400603-20120323-DEL230312-23- DE Date de télétransmission : 03/04/2012 Date de réception préfecture : 03/04/2012
---

  
**Le Maire,**  
**Jean-Jacques DARVES**